

CANADA  
Canada  
Province de Québec  
MRC de Maria Chapdelaine  
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 24 avril 2023 à la salle du conseil à 19 heures 30 sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

**Étaient présents :**

Mmes les conseillères : Mélissa de Launière  
Edith Lalancette

Ms. les conseiller : Jean-Marie Garneau  
Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Dany Dallaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

À noter que Mme Marlène Laliberté assiste à la séance par voie électronique et par conséquent n'a pas le droit de vote à la présente séance.

**1. Vérification du quorum et des modalités de l'avis de convocation**

Le quorum est constaté. L'avis de convocation a été transmis aux membres par voie électronique dans les délais prescrits.

**2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 201-23 décrétant une dépense de 532 000 \$ et un emprunt de 532 000 \$ pour des travaux de voirie municipale**

Mme Mélissa DeLaunière conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera déposé et adopté, à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro 201-23 décrétant une dépense de 532 000 \$ et un emprunt de 532 000 \$ pour des travaux de voirie municipale
- Dépose le projet de règlement numéro 201-23 décrétant une dépense de 532 000 \$ et un emprunt de 532 000 \$ pour des travaux de voirie municipale

**3. Élection partielle : appui présidente d'élection en remplacement de Mme Dany Dallaire**

La tenue d'une élection partielle est obligatoire pour combler un siège vacant. Diverses démarches ont été faites pour voir les possibilités de retarder la tenue de l'élection ou de voir à exempter Mme Dany Dallaire d'agir comme présidente d'élection, compte-tenu de son horaire notamment.

Mme Michelle Tremblay, qui a déjà agit à ce titre pour la municipalité lors d'élections antérieures, a accepté cette tâche.

**4862.04.23**

Attendu qu'une élection partielle doit être tenue dans la municipalité;

Attendu que Mme Dany Dallaire, directrice-générale trésorière/greffière occupe le poste par intérim et à temps partiel seulement;

Attendu que les mandats confiés à cette dernière, notamment le redressement de la comptabilité municipale, ne lui permet pas d'accomplir les tâches de présidente d'élection;

Attendu que Mme Michelle Tremblay, ancienne directrice générale de la municipalité est disposée à occuper la fonction de présidente d'élection en remplacement;

A ces causes, il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par M. Raphael Langevin et il est résolu à l'unanimité que ce conseil appui la candidature de Mme Michelle Tremblay laquelle est disposée à agir comme présidente d'élection en remplacement de Mme Dany Dallaire pour la tenue d'une élection partielle par suite de la démission d'un conseiller.

**4. Levée de l'assemblée**

À 19 heures 34, M. Raphael Langevin propose la levée de l'assemblée.

---

**Rita de Launière, mairesse  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST**

---

**Dany Dallaire, PROVINCE DE QUÉBEC**